



LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

FORMULAIRE DE SAISINE

À retourner par courrier dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la notification de la décision litigieuse en indiquant la mention « CONFIDENTIEL » :



PAR COURRIER
CDG 13 - Service MPO
Les vergers de la Thumine
Boulevard de la Grande Thumine
CS 10439 - 13098 Aix-en-Provence cedex 2



PAR MAIL
mediation@cdg13.com

NOM PRÉNOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TELEPHONE

COURRIEL

COLLECTIVITÉ EMPLOYEUR

SITUATION ADMINISTRATIVE

TITULAIRE STAGIAIRE CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

TEMPS COMPLET TEMPS NON COMPLET : TEMPS PARTIEL :

ACTIVITÉ DÉTACHEMENT DISPONIBILITÉ CONGÉ PARENTAL AUTRE :

GRADE ET/OU EMPLOI OCCUPÉ

CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE



MOTIF DE LA SAISINE

- Rémunération
- Classement à l'avancement de grade ou à la promotion interne
- Mesures à l'égard d'un travailleur handicapé
- Formation professionnelle
- Refus d'un détachement / d'une disponibilité ou d'un congé non rémunéré
- Aménagement des conditions de travail pour raisons médicales
- Réintégration à l'issue d'un détachement/d'une disponibilité ou réemploi à l'issue d'un congé non rémunéré

PRÉCISIONS SUR L'OBJET DE LA SAISINE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ATTENTION

La saisine doit être accompagnée d'une copie de la décision individuelle défavorable explicite à l'origine du différend (arrêté, courrier...) ou, s'il s'agit d'une décision implicite (en l'absence de réponse de la collectivité après deux mois), d'une copie de la demande ayant fait naître cette décision. Merci de bien vouloir joindre également une copie de votre dernier arrêté de carrière ou contrat de travail. Tout document utile complémentaire peut également être communiqué.

Je déclare sur l'honneur que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Fait à Le

Prénom, Nom.....

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Président du Centre de Gestion pour instruire votre demande de médiation préalable obligatoire.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Céline Cloarec, Alix Etié et Jérôme Di Martino, médiateurs au CDG 13.

Les données sont conservées pendant une année après la fin de la médiation préalable obligatoire. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : dpo@cdg13.fr